

AUBER SANS LA PEUR

**COMITE DE VIGILANCE D'AUBERVILLIERS
CONTRE LES EXPULSIONS
D'ELEVES SANS PAPIERS**

Signons la pétition : Pour l'abrogation de « l' Obligation à Quitter le Territoire » et la régularisation de Madame CHEN Zhongmei, veuve LI, d'Aubervilliers.

Une jeune fille mineure d'Aubervilliers Fang LI, brillante élève et orpheline de père, est en danger.

Suite à un contrôle dans un atelier d'Aubervilliers, l'ancien Préfet de Police de Paris a décidé de reconduire sa mère, Madame CHEN Zhongmei, veuve LI, en Chine.

Cette dame, qui élève désormais seule son enfant est sous le coup d'une Obligation à quitter le territoire. (OQTF du 30/05/2012).

Après avoir décidé de la placer en rétention administrative, afin de faciliter l'expulsion, les services de la Préfecture de Paris, à qui nous avons exposé la situation familiale, ont finalement décidé de la libérer à l'issue du premier jour de rétention.

Mais l'obligation à quitter le territoire demeure.

Le Tribunal Administratif de Paris, saisi à temps, a reporté l'audience au 11 septembre 2012.

Madame CHEN Zhongmei, veuve LI est arrivée en France avec son mari, Monsieur LI en 2001. En 2008, leur fille Fang LI, née en Chine et âgée, à l'époque, de 13 ans, les a rejoints et a immédiatement été scolarisée. Elle est devenue rapidement francophone, puis s'est beaucoup investie sur le plan scolaire.

A 17 ans, elle est aujourd'hui scolarisée au lycée Louise Michel à Bobigny en classe de seconde où elle a de bons résultats.

En 2010 la famille LI a subi une grande épreuve avec le décès du papa par maladie. Depuis, Madame CHEN Zhongmei, veuve LI est seule avec sa fille. Faute de titre de séjour elle est contrainte d'occuper un emploi non déclaré dans un atelier de couture. Elle fait tout pour que sa fille puisse poursuivre sa scolarité. Les bons résultats de Fang lui ont permis de se voir attribuer une bourse nationale d'études du second degré couronnant ainsi les efforts de la jeune fille et de sa mère.

Madame CHEN Zhongmei, veuve LI vit maintenant en France depuis 11 ans. Elle a déjà tenté, plusieurs fois, d'obtenir un titre de séjour, sans succès jusqu'à présent.

Une demande de séjour était d'ailleurs en cours d'examen à Bobigny depuis janvier 2012, lorsque le Préfet de Police de Paris a décidé de reconduire Madame en Chine.

Fang LI est bientôt majeure. Elle est très bien intégrée dans sa classe, son avenir est en France, elle y a passé 5 années, celles où elle a forgé sa personnalité. Sans sa mère à ses côtés, son avenir serait grandement remis en question.

Les signataires demandent l'abrogation de l'OQTF par la Préfecture de Police de Paris, suivie de la Régularisation de Madame CHEN Zhongmei, veuve LI par la Préfecture de Seine Saint Denis.

Sur internet, saisissez: www.educationsansfrontieres.org/article43152.html	OU	Signez au verso →
Attention ne signez pas 2 fois.		

Pour l'abrogation de « l' Obligation à Quitter le Territoire » et la régularisation de Madame CHEN Zhongmei, veuve LI, d'Aubervilliers.

Nom	Qualité	Signature

Nom	Qualité	Signature

La pétition signée est à retourner au : AUBER SANS LA PEUR Villa Mais d'ici 77 rue des Cités 93300 Aubervilliers